



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 14 avril 2016

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Bouclement du préavis n° 05/2010 : Achat et installation d'un pavillon de 4 salles de classes à la Nouvelle Promenade

Dans le cadre du préavis n° 05/2010, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 921'000.— afin d'entreprendre les travaux d'acquisition et d'installation du pavillon scolaire.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 827'162.54.

Vu la durée de cet investissement, la Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un total de Fr. 230'250.— au 31 décembre 2015.

2. Bouclement du préavis n° 16/2010 : Installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite au Collège de la Nouvelle Promenade

Dans le cadre du préavis n° 16/2010, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 300'000.— afin de procéder à l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite au Collège de la Nouvelle Promenade.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 218'258.70.

Vu la durée de cet investissement, la Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un total de Fr. 120'000.— au 31 décembre 2015.

3. Bouclement du préavis n° 13/2013 : Demande de crédit pour la réfection de la façade ouest du Château

Dans le cadre du préavis n° 13/2013, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 356'000.— afin de procéder à la réfection de la façade ouest du Château.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 316'860.45.

4. Boucllement du préavis n° 14/2014 : Reprise à la SA des Domaines agricoles de la SRA du solde des capitaux non amortis et engagés par celle-ci sur les bâtiments de la Belle Ferme, propriété de la Commune de Payerne

Dans le cadre du préavis n° 14/2014, le Conseil communal autorisait la Municipalité à reprendre à sa charge les bâtiments construits ou transformés par la SA des Domaines agricoles de la SRA entre 1965 et 1968. Le Conseil octroyait un crédit de Fr. 269'575.— afin de verser à la SA des Domaines agricoles de la SRA le solde non amorti des capitaux engagés par dite Société sur les bâtiments désignés ci-avant.

Le montant de Fr. 269'575.— a bien été versé et comptabilisé durant l'exercice 2015.

5. Boucllement du préavis n° 12/2015 : Remplacement de deux véhicules pour le service des Infrastructures : un pour le secteur de l'assainissement et un pour le secteur des eaux

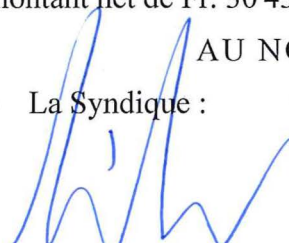
Dans le cadre du préavis n° 12/2015, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 34'000.— (TTC) afin de remplacer le véhicule du secteur de l'assainissement, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi qu'un crédit de Fr. 37'000.— (TTC) afin de remplacer le véhicule du secteur des eaux, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 69'029.25 (TTC) à raison de Fr. 36'100.— (TTC) pour le véhicule du secteur de l'assainissement et de Fr. 32'929.95 (TTC) pour le véhicule du secteur des eaux. Nous avons encaissé le montant de la TVA soit Fr. 5'168.10 portant ainsi la dépense nette pour le véhicule du secteur de l'assainissement à Fr. 33'425.95 et à Fr. 30'435.20 pour le véhicule du secteur des eaux.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à amortir le véhicule d'exploitation du secteur des eaux soit Fr. 34'000.— (TTC), montant dont il y avait lieu de récupérer la TVA, par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation compte n° 9.281.8000 « Service des eaux – véhicules ». Le prélèvement du montant net de Fr. 30'435.20 a bien été comptabilisé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht